

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Reclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
17 Décembre 1873.

Gazette parlementaire.

L'Assemblée continue la discussion du budget. On vient de voter :

Les dépenses du ministère de la marine, qui, pour l'année 1874, sont fixées à 452 millions 744,744 fr. ;

Les dépenses et recettes de la caisse des invalides de la marine, réglées à 21 millions 355,000 fr.

On examinait samedi le budget des dépenses de l'instruction publique, et on était arrivé au chapitre des bibliothèques populaires, qui figurent au budget de l'instruction publique pour une allocation de 50,000 fr., à titre d'encouragement, quand un orage éclata.

Voici comment le correspondant parlementaire du *Journal de Paris* raconte l'incident :

Il existe dans Paris une ligue de l'enseignement, dont M. Jean Macé est le président, et dont M. Henri Martin a la vice-présidence. Cette Ligue de l'enseignement rayonne sur toute la France, où elle fonde, à son image, des cercles départementaux.

La ville d'Amiens possède l'un de ces cercles. C'est M. Goblet, député de la Somme, qui en a la présidence.

Il vient d'être dissous par le préfet, sur un ordre émané du ministère de l'intérieur.

M. Goblet vient se plaindre à la tribune de cet acte de l'administration supérieure. Le cercle départemental d'Amiens est, selon lui, aussi innocent que l'agneau qui vient de naître. Pourquoi s'était-il créé ? Parce que le conseil général de la Somme ayant voté une subvention de 8,000 fr. pour les bibliothèques communales du département, des personnes bien intentionnées ont pensé qu'il fallait que des libéralités privées vinsent en aide à cette bonne œuvre.

Le malheur est que le cercle départemental d'ouvriers choisit mal les livres qu'il envoie aux bibliothèques communales de la Somme. L'un de ces livres contient les deux déclarations des Droits de l'Homme de la Constituante et de la Convention, accompagnées de commentaires qui en font un véritable instrument de propagande révolutionnaire.

Dans deux autres ouvrages répandus par ce cercle, on fait la guerre aux riches, on approuve le concubinage et l'on fait l'éloge des grandes vertus de Robespierre et des actes magnanimes de la Convention.

Ce n'est certes pas là le but de la Ligue de l'enseignement créée, du moins M. Henri Martin l'a affirmé aujourd'hui, dans l'unique but d'instruire et de moraliser le peuple.

M. Baragnon a eu à cet égard un langage très-ferme et très-digne, qui a eu le don de faire trépigner la gauche et de soulever une tempête. Mais il a vaillamment tenu tête à l'orage.

Le gouvernement s'associera toujours à tous les efforts qui seront faits pour répandre l'instruction dans les classes populaires sous la forme de livres, de cours ou de conférences. Mais il s'opposera avec énergie à toute tentative qui aurait pour but de faire, sous couleur d'enseignement, de la politique, de la propagande révolutionnaire et de l'immoralité.

Le crédit de 50,000 fr. a enfin été voté.

M. Goblet n'avait voulu que faire du scandale. Seulement, le scandale est retombé sur le cercle départemental d'Amiens, dont, en sa qualité de président, il aurait mieux dû connaître les actes et surveiller les tendances.

Cette même question inspire à l'Union les réflexions suivantes :

« On a remarqué la faiblesse — c'est un mot bien doux, — avec laquelle a été menée à la dernière séance la discussion sur la *Ligue d'enseignement*.

» La *Ligue d'enseignement* est une œuvre d'athéisme pratique appliqué à l'éducation des enfants. Elle date des dernières années de l'Empire, où fleurissait la ferveur démagogique ; par degrés elle est devenue une institution publique, et elle fonctionne à l'aise dans toute la France, sorte de monopole rival du monopole de l'Etat, ligue véritable, comme elle se désigne elle-même, dont le but a été mis suffisamment à découvert par la citation à la tribune de quelques mots tirés de ses livres.

» Cela se couvre du nom de *lumières*, et devant ce nom tout s'incline.

» Il y a eu des murmures dans l'Assemblée, rien au-delà. La *Ligue d'enseignement* est une œuvre fondée : elle n'a qu'à poursuivre son dessein. Par les écoles, elle atteint les familles ; par les enfants, elle va aux parents. Sa propagande est savante ; elle tient en échec l'action des curés et des maires honnêtes tout à la fois.

» Ce n'est pas là le péril ! Le péril, c'est qu'il y ait un journal appelé l'UNION, qui signale et accuse les trames de corruption publique par les écoles ou autrement. L'Union fait tout le mal, ne pourrait-on pas mettre fin à ses scandales ? »

Chronique générale.

Le résultat des élections qui ont eu lieu dimanche est l'objet des préoccupations de tous les groupes de la droite ; ceux de la gauche chantent victoire.

On lit dans la correspondance particulière du *Journal de Maine-et-Loire*, datée de Versailles, 15 décembre :

« Le résultat des trois élections d'hier ne pouvait pas manquer de faire aujourd'hui les frais de toutes les conversations politiques, et comme vous pensez bien, si la joie des radicaux débordait, les conservateurs n'avaient pas lieu d'être satisfaits.

» Cependant, quant à ce qui regarde le département de Seine-et-Oise, je suis en mesure de vous donner certains renseignements qui atténuent de beaucoup la portée qu'on veut donner à la nomination de M. Calmon.

» M. Calmon avait pour lui la députation tout entière, sauf M. Lefèvre-Pontalis, qui s'est déclaré contre, et M. de Pourtalès, qui s'est tenu dans le silence le plus discret ; il avait pour lui l'organisation savante de tout le parti républicain, organisation commencée depuis 1863, très-soigneusement développée, renforcée, favorisée et guidée par M. Barthélemy Saint-Hilaire, pendant tout le temps qu'il était au pouvoir et contre laquelle, jusqu'au dernier moment, le parti conservateur n'avait rien su opposer ; il avait enfin pour lui, à la fois, l'amitié de M. Thiers, de ce petit demi-dieu bourgeois au-

quel il est si difficile d'enlever pour la masse son ancien prestige de sauveur de la société, et la complicité acquise des radicaux les plus extrêmes.

» Contre de pareilles forces, M. Levesque ne pouvait disposer que d'un journal tout récemment fondé, tandis que ses adversaires en avaient deux existant avant 1870, et de comités formés à la hâte, qu'aucun lien social ne reliait encore. Malgré une situation aussi défavorable, prenez le chiffre des abstentions, la minorité très-respectable qui s'est groupée autour du nom de M. Levesque, et vous ne vous effrayez pas de la joie des radicaux.

» L'élection Calmon est la dernière victoire que remportera la gauche en Seine-et-Oise, soyez-en assuré. Je voudrais pouvoir en dire autant, hélas ! du Finistère et de l'Aude.

» Quoi qu'il en soit, jamais dans l'Assemblée comme au dehors, dans les conseils du Gouvernement, comme dans le moindre conseil municipal, le devoir de rester uni, d'agir vigoureusement et de travailler sans relâche ne s'est imposé d'une façon plus évidente aux conservateurs.

» La grande épée du maréchal, l'état de siège, les lois répressives ne suffisent pas, il faut encore que chacun dans sa sphère ne se borne pas à se laisser détenir, mais paye de sa personne afin de montrer au pays les périls qui le menacent. »

La commission de décentralisation a entendu la lecture d'un long rapport de M. de Chabrol sur l'état et le régime des municipalités.

Ce rapport constate que la France et l'Espagne sont presque les seuls pays où le nombre soit représenté au détriment des véritables intérêts de la commune.

La commission doit, dans sa séance de demain, reprendre l'étude de la loi municipale, avec la ferme intention d'en hâter la confection.

Le centre gauche, sous la présidence de M. Laboulaye, s'est occupé de la proposition Philippoteaux.

La réunion s'oppose à cette proposition comme constituant une mesure d'exception.

Elle est décidée à s'y opposer de toutes ses forces, sans même entrer dans la discussion de fond.

MM. Féray, Rampon, l'amiral Pothuau, Marcel Barthe, Duvergier de Hauranne et plusieurs autres ont pris part à la discussion.

Les membres de toutes les fractions de la gauche, qui s'intéressent aux intérêts budgétaires, vont se réunir chez Nadar.

La majorité du centre droit est formellement hostile à l'impôt sur la petite vitesse. La commission du budget vient de le rejeter à l'unanimité.

M. de Broglie a été entendu par la commission des maires.

On a distribué le rapport de M. Alfred Dupont sur la proposition de MM. Millaud, Cazot, Brillier, etc., concernant l'abrogation

de l'article 6 de la loi sur la presse du 27 juillet 1849 relatif au colportage.

Lundi, à l'Assemblée nationale, au cours de la discussion sur le budget de l'instruction publique, l'Assemblée nationale a décidé le renvoi de la proposition Maurice à une commission spéciale.

La proposition a pour objet d'étudier les moyens d'augmenter le traitement des instituteurs et des institutrices.

Le vote a eu lieu au scrutin public par 330 voix contre 328.

A partir de lundi dernier, 15 décembre, à onze heures, le maréchal Bazaine ne peut plus recevoir en dehors des membres les plus proches de sa famille, que les personnes spécialement autorisées par le ministre de l'intérieur. Ses lettres ne lui seront remises que décachetées, et il sera soumis, au point de vue de la surveillance, au régime habituel des détenus.

Par suite de la nouvelle organisation de notre frontière de l'Est, le service de l'émigration vient d'être établi à Belfort. Avant nos désastres, c'était par Strasbourg que les déshérités de l'Allemagne entraient sur notre territoire pour aller s'embarquer au Havre, et c'était à Strasbourg qu'était établie la magistrature spéciale chargée d'assurer l'exécution de la loi. Ce service, qui fut provisoirement transporté à Nancy, vient d'être définitivement installé à Belfort, où il centralisera tout le mouvement qui se produit sur la ligne de l'Est.

L'ex-père Hyacinthe, après avoir jeté aux orties son titre de catholique, cherche à se défaire de son titre de Français. On le dit en instance pour obtenir la naturalisation suisse.

La France fera volontiers ce cadeau à l'Helvétie, et ce sera le cas de répéter : *Qui perd gagne.*

Les habitants de Verdun avaient demandé au maréchal-président de la République de leur accorder, en don gracieux, quatre pièces de canon qui font encore partie de l'armement de la place. Le maréchal, sur la proposition du ministre de la guerre, a autorisé cette cession, et en même temps il remercie les habitants du concours patriotique qu'ils ont prêté à l'armée lors du siège de Verdun.

Par ordonnance du président supérieur de régence d'Alsace-Lorraine, il est interdit aux soldats et fonctionnaires français, sous peine d'expulsion immédiate, de se montrer en uniforme dans les provinces annexées.

Procès du 4 Septembre.

Ce projet fait son chemin, tous les journaux s'en occupent sérieusement, et ils ne sont pas les seuls. Plusieurs députés ont pris la chose à cœur.

D'après le *Pays*, ce serait M. Raoul Duval qui monterait à la tribune pour demander que justice soit faite contre Gambetta et la bande de septembre.

Jura, et pour hâter par vos prières le terme de leurs épreuves.

Il est évident, N. T.-C. F., qu'un si petit Etat ne se serait pas permis de tels méfaits contre l'Eglise catholique, s'il n'avait reçu de plus haut des encouragements et un mot d'ordre. Cet adversaire, dont la main se fait sentir partout où il y a une insulte au catholicisme, nous n'avons pas besoin de vous le nommer.

Dès le début de la dernière guerre, nous vous disions qu'il ne s'agissait pas là seulement d'un duel engagé entre la France et la Prusse, mais que l'Eglise catholique aurait à subir les conséquences de la défaite. Notre ennemi se défendait de nos paroles comme d'une calomnie; et ses organes officiels nous reprochaient, à nos personnellement, d'attribuer un tel caractère à une lutte, suivant eux, toute politique. Avec quelle promptitude, hélas! il a justifié nos faciles prévisions! A peine s'est-il senti maître du terrain, qu'il a tourné toute sa fureur contre les catholiques de ses Etats, qui pourtant avaient secondé ses desseins avec plus de fidélité que de clairvoyance.

Et maintenant, que voyons-nous en Prusse? les ordres religieux poursuivis et traqués sans trêve ni merci; les évêques dépouillés du pouvoir le plus essentiel à leur charge, celui de nommer les pasteurs des âmes; des fonctionnaires civils s'arrogeant le droit de réglementer l'éducation des clercs; et, comme pour ajouter le ridicule à l'odieuse, une secte minime, patronnée par l'Etat prussien, et qui se prétend l'Eglise catholique, comme l'on voit, dans certains établissements, des malades se donner des titres que nul ne songe à leur disputer; une poignée de renégats ayant à leur tête un prêtre défoqué dont les écrits antérieurs sont une condamnation formelle de tout ce qu'il dit et de tout ce qu'il pense aujourd'hui. Ici, nous devons laisser la parole au Souverain-Pontife; et vous admirerez comme nous, N. T.-C. F., les mâles accents de cette voix, unique dans le monde, et qui s'élève au-dessus de toutes les considérations humaines, pour faire entendre aux plus fiers potentats comme aux plus humbles fidèles le langage de la justice et de la vérité.

Et ne vous étonnez pas, N. T.-C. F., que chaque siècle, chaque événement, pour ainsi dire, soit pour l'Eglise le signal de nouvelles épreuves. Dieu qui a fait descendre la vérité sur la terre, Dieu n'a pas voulu qu'elle triomphât sans combattre. Voilà pourquoi les attaques ne feront jamais défaut à la doctrine catholique; et si c'est le propre de l'Eglise de vaincre toujours, il est également dans sa destinée de ne rester jamais sans ennemis. Le Fils de Dieu lui-même, la Vérité incarnée, n'a-t-il pas daigné se livrer à toutes les contradictions humaines? Et dès lors, ne faut-il pas que sa doctrine déposée dans l'Eglise partage son sort, qu'impérissable comme lui, elle trouve, à son exemple, l'incrédulité à côté de la foi, et le blasphème en face de l'amour?

Oui, telle est la loi de ce monde. Il faut que la vérité règne sur le genre humain par droit de conquête, comme elle règne sur lui par droit de naissance. Et rien n'est assurément plus beau ni plus glorieux que cette marche patiente et laborieuse de la vérité, qui conquiert pied à pied le terrain des hommes; qui trouve, à chaque pas, une victoire dans un combat nouveau; qui s'avance à travers mille obstacles qu'elle renverse, et fait tourner à son éclat jusqu'aux ténèbres mêmes dont on cherche à la couvrir. Dieu ne pouvait ménager à la vérité un plus grand triomphe qu'en permettant aux hommes de la discuter, pour les contraindre à témoigner par leurs résistances mêmes de sa force et de sa souveraineté.

Est-il, en effet, N. T.-C. F., une démonstration plus palpable de la divinité de l'Eglise que l'hostilité dont elle est l'objet, en ce moment, de la part des méchants et des impies dans le monde entier? Regardez du nord au sud, de l'orient à l'occident: c'est l'Eglise catholique, et elle seule que l'on redoute, qu'on attaque, qu'on persécute. Partout où l'impiété lève son drapeau, c'est contre le prêtre catholique qu'elle tourne sa fureur. Elle passe à côté du ministre protestant ou du philosophe spiritualiste sans même daigner le combattre, tant elle est sûre d'avoir en lui, sinon un auxiliaire, du moins un adversaire inoffensif. Chaque fois qu'un prince ou un ministre, pris du vertige de la victoire, aspire à la domination universelle, c'est à l'Eglise catholique qu'il s'attaque: elle seule lui paraît un obstacle sérieux à ses desseins. Nous avons l'incomparable

honneur de compter pour adversaires tout ce qu'il y a dans l'univers d'ambitieux et de mauvais sujets. Y a-t-il quelque part, dans l'un de nos villages, un homme perdu de mœurs, un démagogue sans foi ni loi? Vous pouvez être sûr d'avance qu'il a la haine de l'Eglise. Bref, c'est le prêtre catholique et lui seul qui a le privilège d'exciter les colères de l'athée, du matérialiste, du débauché, de tout homme, en un mot, qui outrage ici-bas la vérité, le droit ou la morale. Il y a bien des preuves de la divinité de l'Eglise, mais il n'en est pas de plus saisissante ni de plus indiscutable que celle-là. La cause de Dieu est identifiée dans ce monde avec celle de l'Eglise; et les incrédules le prouvent mieux encore que nous, par l'indifférence et le dédain avec lesquels ils traitent tous les autres cultes pour réserver à la seule religion catholique leur haine et leurs coups.

Loin donc d'ébranler votre confiance, N. T.-C. F., les luttes et les épreuves du temps actuel ne peuvent que la ranimer, en vous montrant que Satan et ses adeptes ne s'attaquent à l'Eglise avec un tel acharnement que parce qu'elle est l'œuvre de Dieu. Mais, en priant le Seigneur d'abrèger les maux qui affligent vos frères dans la foi sur d'autres points du globe, ne négligez pas de veiller sur vous-mêmes. Car si, grâce à Dieu, la France continue à mériter son titre de Fille aînée de l'Eglise, ce n'est pas à dire qu'elle n'ait rien à redouter du mal qui sévit ailleurs.

En terminant la Lettre encyclique que nous venons vous communiquer, le Souverain-Pontife signale avec infiniment de raison les loges maçonniques et les sociétés secrètes comme le foyer principal de cette vaste conspiration contre le christianisme; et, en nous recommandant de vous rendre attentifs à leurs menées souterraines, il nous rappelle l'une des obligations de notre charge. Nous n'y faillirons pas; et c'est pourquoi nous voudrions vous prémunir contre les dangers que présentent de pareilles associations.

On rencontre encore quelquefois des esprits naïfs qui se laissent duper par les mots, au point de s'imaginer que la franc-maçonnerie n'a pas d'autre but que la bienfaisance. Ce qui se passe sur divers points du pays devrait pourtant ouvrir les yeux à ceux-là mêmes qui s'obstinent davantage à les fermer devant l'évidence: chaque fois qu'il se trouve un homme assez oublieux de sa dignité pour assimiler sa dépouille mortelle à celle d'une brute, ne voit-on pas aussitôt les adeptes des loges maçonniques sortir de leur antre ténébreux pour faire à cet infortuné le cortège de l'athéisme et du matérialisme? Disons-le hautement: on ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, s'affilier à la franc-maçonnerie sans renier son baptême.

D'autre part, il est des associations qui, sous prétexte de favoriser la diffusion des lumières, ne se proposent pas d'autre fin que de bannir la religion chrétienne de l'éducation. Telle est en particulier la Ligue de l'enseignement, que nous avons vu avec douleur s'établir sur l'un ou sur l'autre point de notre diocèse. Vous savez, N. T.-C. F., si l'instruction populaire nous tient à cœur, et si, dans le cours de nos tournées pastorales, nous négligeons une seule fois de visiter vos écoles, pour stimuler le zèle des maîtres et l'ardeur des élèves. Mais tel n'est pas le but de la ligue dont nous parlons: il s'agit pour elle, avant tout, de combattre l'influence chrétienne; et lors même que ses promoteurs n'annonceraient pas hautement ce dessein, ce serait déjà l'avouer que d'exclure la religion d'un programme où elle doit figurer en première ligne. Ne vous laissez pas tromper par toutes ces manœuvres; tenez-vous éloignés de ces sectes qui voudraient vous envelopper dans leurs filets; restez fermement groupés autour de vos pasteurs, qui ne veulent que votre bien et celui de vos familles. Nous vivons à une époque où l'esprit du mal déploie tous ses artifices pour perdre les âmes, et où par conséquent il faut lui opposer une volonté énergique et droite. Fasse le ciel que l'erreur et le mensonge ne parviennent pas à envahir ce beau et religieux diocèse! c'est l'objet de nos prières et le but de tous nos efforts.

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué, et après en avoir conféré avec nos vénérables frères les chanoines et chapitre de notre Eglise cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. I. — L'Encyclique *Etsi multa* de Notre Saint-Père le Pape, en date du 24

novembre, est publiée dans notre diocèse. Nous enseignons ce qu'elle enseigne, nous réprouvons et condamnons ce qu'elle réprovoque et condamne.

Art. II. — Conformément aux intentions du Souverain-Pontife, nous rappelons par les présentes et remettons en mémoire les constitutions des papes Clément XII, Benoît XIV, Pie VII, Léon XII et Pie IX, condamnant et prohibant, sous peine d'excommunication à encourir par le fait même, la société dite des *Francs-Maçons* et les autres sociétés secrètes.

Art. III. — Nous réprouvons la Ligue dite de l'enseignement, comme ayant pour but d'exclure et de séparer la religion de l'éducation scolaire, et nous faisons défense à tout fidèle de notre diocèse d'en faire partie, d'y coopérer soit par voie de souscription, soit de toute autre manière.

Et seront notre présente Lettre pastorale et le Mandement qui la termine, ainsi que l'Encyclique de Notre Saint-Père le Pape, lus et publiés au prône de la messe paroissiale, dans toutes les églises de notre diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Angers, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de notre Evêché, le 8 décembre 1873, fête de l'Immaculée-Conception de la Très-Sainte Vierge.

† CH.-EMILE, év. d'Angers.

La fermeture de la chasse, d'abord fixée au 20 janvier, n'aurait lieu, d'après plusieurs journaux, que le 31 du même mois.

De nouvelles instructions viennent d'être envoyées dans différents départements pour faire recommander à la presse la plus grande discrétion sur nos travaux d'armement ou de fonderie, qui doivent être tenus absolument secrets.

On écrit de Beaupreau à l'Etoile:

Ces jours derniers, plusieurs chasseurs s'étaient donné rendez-vous dans les bois de la Pouéze, situés commune de la Poitevinière.

Au moment où les chiens commençaient à pénétrer dans la partie la plus fourrée du taillis, le piqueur de M. de la Rochecautin aperçoit un homme assez mal vêtu, sous un épais buisson de houx et de fougères. Il se dirige sur lui, le questionne vivement; mais bientôt il s'aperçoit que ce n'est pas un braconnier qu'il a rencontré; un gîte parfaitement établi, du pain, plusieurs volailles, six bouteilles de vin cacheté, lui dénotaient un voleur de profession. Celui-ci cherche à fuir, puis voyant qu'il va être arrêté, il prend un revolver qu'il tenait caché sous sa blouse et menace le piqueur. Heureusement, il avait affaire à un homme énergique et courageux. Quoique sans arme, le piqueur se précipite sur le bandit, le saisit vigoureusement. A ses cris on vole à son secours, et devant les fusils braqués sur sa tête, le voleur rend le revolver qu'il tenait encore à la main.

On trouva sur lui un paquet de fausses clefs, un poignard et 80 fr. d'argent. On le conduisit de suite sous bonne escorte à la gendarmerie de Jallais.

Ce malfaiteur avait été, dit-on, condamné par contumace pour tentative d'assassinat et avait échappé, jusqu'à ce moment, aux recherches de la police.

Dimanche, vers 40 heures du matin, le nommé Renaudin (Louis-Albert), âgé de 23 ans, né à Atigny (Ardennes), appartenant au 5^e escadron du 7^e régiment de cuirassiers, en garnison à Niort, a été trouvé pendu dans sa cellule. Ce malheureux jeune homme avait la funeste habitude de l'ivrognerie. Il venait de faire un mois de prison du corps, pour ivresse. Samedi soir, vers 44 heures et demie, après avoir passé toute la journée à boire, il fut rencontré ivre par la patrouille qui faisait la ronde rue du Vieux-Fourneau. Il avait escaladé les murs du quartier.

Pour accomplir ce suicide, il s'était servi d'une courroie en cuir qui lui tenait lieu de ceinture et d'un bout de ficelle qu'il avait attaché à l'un des barreaux de la croisée de sa cellule.

On envoie du Mans au *Charivari* un bon petit papier à ajouter au dossier des Prussiens.

C'est une lettre écrite, il y a trois ans, au maire de la ville par un major à casque:

L'armée allemande est installée au Mans depuis huit jours. Frédéric-Charles est logé à la préfecture, et il y *fait la noce*, en compagnie de ses officiers. La municipalité est forcée de fournir à cette bombance par l'envoi quotidien de toutes sortes de victuailles arrosées de liquides variés.

M. le major, faisant office de majordome, prend une plume de son plumet et écrit:

« Monsieur le maire,

» J'aurai l'honneur de vous faire remarquer que votre Bordeaux devient de jour en jour plus médiocre. Si cet état de choses devait continuer, je me verrais contraint de vous infliger personnellement une amende remarquable. »

THÉÂTRE.

Après un séjour d'un peu plus de deux mois à Saumur, M. Chantilly va nous quitter pour aller à Laval, où l'appelle un engagement antérieur. Sa troupe débutera dimanche prochain dans le chef-lieu du département de la Mayenne. Par conséquent, c'est irrévocablement demain soir qu'aura lieu la dernière représentation sur notre scène.

Comme soirée d'adieux on nous donnera la *Cagnotte*, cette fameuse *Cagnotte*, maintes fois annoncée à Saumur par différentes troupes, et qui pourtant n'y a jamais été jouée, ce grand et légitime succès du Palais-Royal que, l'an dernier encore, Brasseur promenait de ville en ville, sans daigner faire chez nous la moindre halte.

La pièce de MM. Labiche et Delacour est une des œuvres les plus récréatives du répertoire comique. C'est l'odyssée plaisante d'une société de braves provinciaux, hommes et femmes, qui s'en vont à Paris dépenser l'argent d'une *cagnotte*, c'est-à-dire le produit de leurs jeux pendant toute une saison d'hiver. Comme on le devine, une fois arrivés dans la capitale, des aventures de toutes sortes attendent nos infortunés voyageurs, parmi lesquels se trouvent des types d'une parfaite excentricité.

Les deux principaux personnages seront représentés, l'un par M. Chantilly, l'autre par un nouveau comique, M. Laferté, dont on dit beaucoup de bien.

Une opérette bouffe d'Offenbach, *M. Choufleury*, complètera le spectacle.

Dernières Nouvelles.

Paris, 16 décembre, 6 h. matin.
M. de Pressensé a été entendu hier par la commission chargée d'examiner sa proposition sur la liberté de réunion des cultes. Il a fait l'histoire de cette liberté depuis la Révolution française et fait ressortir combien elle a été entravée sous tous les gouvernements.

M. de Pressensé, se plaçant sous le patronage de Mirabeau, de Tocqueville et du père de M. le duc de Broglie, s'est efforcé de démontrer que tant que la nécessité de l'autorisation préalable existe, la liberté de réunion des cultes n'est qu'un mot.

Après avoir entendu les explications de M. de Pressensé, la commission a renvoyé à lundi la discussion générale de la proposition.

On s'occupe très-activement au ministère de la guerre des travaux de vérification et d'apuration des comptes de nos armées pendant la dernière guerre. Trois cents employés de l'intendance militaire se consacrent tous les jours à ce règlement de comptes.

Le ministre de la guerre a, du reste, donné des ordres formels pour que les comptes généraux et particuliers des armées fussent établis au commencement de juillet. Le ministre de la guerre se propose de les soumettre à cette époque à l'Assemblée.

Aujourd'hui se réunira pour la première fois la sous-commission des Trente, chargée d'étudier l'organisation et les attributions des pouvoirs publics. Elle sera présidée par M. Batbie.

Il n'est pas exact que la peine de mort prononcée contre le colonel Mathusiewicz ait été commuée en celle de la déportation simple. Le pourvoi du colonel est encore pendant devant la cour de cassation.

